



22 DECEMBRE 2020

> 04 JANVIER 2021



Mercredi 30 décembre 2020 / Chavigny

Vos producteurs locaux prennent soin de votre assiette



Le marché de producteurs locaux à Chavigny.

Dans le cadre des marchés de Moselle-et-Madon, le marché de producteurs locaux à Chavigny a eu lieu le vendredi 18 décembre de 15 h 30 à 19 h 30. Du fait des contraintes sanitaires en vigueur, il s'était implanté, en extérieur, sur l'esplanade Chardin.

Ces marchés « tournants », sur le territoire de la Communauté de Communes Moselle-et-Madon, sont une initiative des collectivités et des producteurs afin de favoriser une consommation locale et responsable ! Ils ont lieu le 3e vendredi du mois. Ceci afin de

réduire les risques de confirmation par le Covid-19 et d'organiser un marché spécifique qui permet de trouver en un même lieu les fruits, légumes, produits laitiers, la viande et de l'artisanat.

De nombreux consommateurs s'étaient donné rendez-vous et ont ainsi limité leurs déplacements dans des zones commerciales. Le prochain marché est programmé à Frolois le vendredi 19 mars 2021.

Samedi 02 janvier 2021 / Neuves-Maisons

Collecte des sapins de Noël



Les points d'apports sont identifiés par des banderoles et barrières.

Après les fêtes, la commune et la communauté de communes Moselle et Madon s'engagent pour la valorisation des sapins de Noël.

Ainsi, il est possible de déposer les sapins naturels dans une zone de collecte dédiée, près des Points d'Apport Volontaires (PAV), rue Marcelin-Berthelot,

place Poirson, à l'entrée de la rue de l'Egalité, angle rue du val de fer, Quai Cugnot sur le site de l'appoint tri (ancienne déchetterie). Les sapins artificiels, sac, décoration, neige artificielle sont interdits.

L'entreprise d'insertion locale Néoplus en fera du broyat qui sera mis à disposition pour être réutilisé en paillage dans le jardin ou encore en matière sèche dans le composteur. Contact 03.54.95.62.41.

Valorisation des sapins de Noël



Point de dépôt sur la place Lucette-Ditsch.

A l'initiative de la communauté de communes et de la Covalom, une opération de collecte et valorisation des sapins de Noël est organisée sur le territoire. La commune a entièrement adhéré à cette initiative et organise sur la place Lucette-Ditsch devant la mairie un point de dépôt des sapins de Noël. La découpe des sapins et leur commercialisation sont à l'origine d'un impact environnemental important, lié notamment à leur transport avant et après utilisation. Une

valorisation sur place sous forme de broyat permettra de réduire le transport nécessaire à leur traitement et de bénéficier d'une matière facilement utilisable au jardin ou en espace vert. La volonté étant aussi de pouvoir proposer une ressource aux habitants et aux services techniques communaux. La délimitation d'une zone de collecte de proximité facilitera le geste de tri et l'abandon de sapins sur la voie publique pourra être limité. De plus, les zones de dépôt habituelles (bennes, déchetterie, plateforme) seront moins encombrées et le coût de traitement pour la collectivité restera maîtrisé. Il convient de mettre dans ce point de dépôt uniquement des sapins naturels débarrassés de toutes leurs décorations.

400.000

Le montant en euros des pertes de recettes enregistrées par la piscine. « La crise sanitaire impacte très durement les finances publiques » observe Philippe Pinho, président de la Communauté de communes Moselle et Madon en donnant pour exemple les recettes tarifaires du centre aquatique : une perte de 400.000 € sur les 675.000 € prévus au budget primitif. « L'Etat ne nous verse aucune compensation à ce titre. Les entreprises privées ont, légitimement eu la possibilité de recourir au chômage partiel. Ce n'est pas le cas des collectivités qui ont continué à rémunérer leurs agents en assumant seules la charge. »



COMMUNES

CCMM

Le conseil municipal diffusé via Facebook

En raison des mesures de sécurité liées à la pandémie, le Conseil municipal du 2 décembre ne s'est pas déroulé en public, mais a été diffusé en direct sur Facebook Live. Les élus ont validé douze délibérations, parmi lesquelles :

Adhésion IN-PACT-GI. Il est décidé d'adhérer à cinq missions facultatives du Centre de Gestion : convention forfait de base, forfait santé, gestion des dossiers d'assurance statutaire, utilisation des missions facultatives ponctuelles, personnel temporaire.

Ordre de mission permanent : le Maire est autorisé à signer les ordres de mission permanents

Recrutement d'agents contractuels de remplacement des employés momentanément indisponibles : la proposition est validée

Coupe de bois 2021 : le conseil municipal autorise la vente par l'ONF et fixe la taxe d'affouage ou le prix du stère à 9 €

Création d'une commission sécurité : elle sera composée de Marie-Noëlle Perrin responsable, de Philippe Lucie et Jean-Pierre Charrière

Avenants aux baux de location rue de l'Église : ils seront établis avec une date d'expiration au 30/06/2021 afin que le bâtiment communal puisse être vendu

Bail de location rue Jean-Jaurès : renouvelé à compter du 01/09/2020 pour un an et un montant de 286,30 €

Modification du loyer d'un logement du Groupe Scolaire : le loyer de 415,88 € est revu à la baisse de 100 € à compter du 01/01/2021

Renouvellement de baux ruraux : il est accepté pour une durée de 9 ans à compter du 01/01/2020

Convention tripartite pour mise à disposition d'équipements sportifs : elle est reconduite jusqu'au 31/12/2021

Projet éducatif 2020-2023 : validé, il concerne l'accueil périscolaire, les mercredis loisirs et les centres de loisirs (ACM).

Afin d'assurer la tenue du Conseil Municipal dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance s'est tenue sans public. Toutefois, pour répondre au caractère public de la réunion, les débats étaient accessibles via le site Facebook de la mairie.

Mercredi 23 décembre 2020 / Messein

La rénovation de la mairie et de la brasserie en projet

Le conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie. Construite en 1973, la mairie n'a jamais bénéficié d'améliorations notables. De plus, l'installation ne correspond plus aux normes en vigueur, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, et se révèle très énergivore avec chaudière au fuel, vitres simple vitrage, peu d'isolations... Selon le taux des subventions accordées, le conseil pourra délibérer dans les mois à venir pour engager les travaux en automne 2021 en vue d'une livraison courant 2022.

Autre projet la rénovation de la brasserie communale. Un cabinet d'architecte a réalisé une mission diagnostic afin de créer un espace convivial en adéquation avec les nombreuses demandes des utilisateurs de la zone de loisirs. La décision finale sera prise à l'été prochain.

En bref

Laëtitia Tergoresse représentera la mairie au comité de jumelage pour dynamiser le partenariat. La ville est jumelée avec Wendelsheim en Allemagne depuis 1992.

Le conseil a validé la convention d'organisation des mercredis récréatifs et des centres aérés pour 2021 avec l'association départementale des Francas.

Le règlement de pêche a été approuvé. Les autorisations de la pêche à la carpe au niveau du lac ont été précisées.

Dimanche 27 décembre 2020 / Maizières

Des subventions demandées pour des travaux

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Demande de subventions : le conseil autorise le maire, Jean Lopes, à demander des subventions pour l'aménagement d'un espace public intergénérationnel dans le parc du château. Il s'agit de jeux pour les enfants ainsi que des agrès adaptés pour les seniors. Le coût s'élève à 37 178 € HT. Autre demande de subvention pour la réhabilitation d'une partie de la rue des Jardins ainsi que l'extension de l'éclairage publique et sa sécurisation.

Salle polyvalente : approbation des nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente aux habitants de la commune, soit 180 € une journée et 350 € le week-end. Prime Covid : validation de la proposition du maire de porter à 250 € cette prime pour les agents communaux.

Jeunesse : le maire explique ne pas souhaiter renouveler le contrat ados mutualisé entre les 9 autres communes de la CCMM dans les conditions actuelles. Agnès Eloy ajoute que le changement d'animateur prévu par la CCMM risque d'entraîner une perte d'effectif chez les ados. Le conseil décide de confier cette animation à l'association Simply Odd où intervient l'animatrice Samira Sy déjà connue des jeunes du village. Une subvention de 2 100€ est attribuée pour une année à cette association.

Dimanche 27 décembre 2020 / Viterne

Les élus sont inquiets pour la forêt

Conventions : la convention fourrière Refuge du Mordant s'élève pour cette année à un montant de 318 € TTC. La Convention d'assistance technique auprès de Meurthe-et-Moselle Développement concernera les domaines suivants : assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant ainsi que l'assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme (futurs travaux rue de la République).

Cimetière : les nouveaux tarifs pour le cimetière communal ont été votés. Concession du cimetière (30 ans simple à 90 € et 30 ans double à 180 €), le columbarium pour 30 ans est à 400 € et le jardin du souvenir sera à 60 €.

Logement communal : le tarif de location pour 2021 de l'appartement du premier étage au sis 17 rue de la mairie est fixé à 585,35 €. La cage d'escalier sera refaite en janvier.

Travaux : le versement d'un fonds de concours décidé entre la communauté de communes et la localité pour la réfection de la rue Jeandidier-Brigeot (travaux faits en 2014), soit la somme de 45 951,15 € pour Viterne a été voté. La convention avec la CCMM pour le contrôle des poteaux incendie (contrôle technique, fonctionnel et l'intégration des données dans la base informatique du SDIS) pour un tarif de 30 € par poteau a été votée par onze voix pour et une abstention.

Forêt : la motion contre la suppression d'effectifs de terrain suite à la réorganisation de l'ONF a été votée à l'unanimité. Viterne compte sur l'appui de l'ONF, la présence d'un technicien forestier pour étudier et régler les problèmes dus au réchauffement climatique, scolytes, dépérissement et, pour maintenir une gestion durable des 1 200 hectares.

Mercredi 30 décembre 2020 / Maron

Projet d'aménagement des Bosquets : les villageois ont la parole

La nouvelle municipalité va se consacrer en 2021 à l'élaboration d'un projet alternatif portant sur l'aménagement de la zone comprise entre la Place Charles-de-Gaulle et le terrain de sport. En effet le projet de lotissement a été abandonné par la nouvelle municipalité conformément à ses engagements.



Le coin de détente des villageois.

Pour mener à bien ce projet d'aménagement des Bosquets, la municipalité va confier à un comité de pilotage composé d'élus, d'architectes du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'un bureau d'études (qu'il faudra recruter) le soin de réfléchir à l'aménagement de cette zone dans un esprit de préservation de la biodiversité. Il s'agit de penser à la manière de valoriser le site.

Pour que ce comité puisse travailler, il semble indispensable à la municipalité de recueillir les propositions d'aménagement des Meulsons. Une réunion avait été prévue mais compte tenu des risques sanitaires,

elle a été annulée. La municipalité a donc décidé de distribuer dans les boîtes à lettres un document pour recueillir les idées et propositions des habitants sur les points suivants : la réfection totale de la Place Charles-de-Gaulle, la restauration de l'ancienne halle SNCF, la réhabilitation environnementale de la zone située aux abords de la voie ferrée.

Une première réflexion a été faite et les habitants pourront la lire dans le document. Les propositions seront étudiées par le comité de pilotage et pour ce faire, il convient de rapporter le document en mairie.

Samedi 02 janvier 2021 / Chaligny

Dernières délibérations des élus



L'acquisition de chaises plus légères pour la cantine (3,5 kg au lieu de 5 kg) a soulagé le personnel.

Outre les délibérations publiées dans un précédent article, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- Renouvellement de la convention avec le refuge du Mordant qui prend en charge les chiens et chats errants. Le référent mairie est Jean-Louis Perrot.

- Renouvellement du contrat de maintenance des installations de chauffage municipales avec la société Enerlor. Comme certaines chaudières sont très anciennes notamment celles des écoles (1978 !) la mairie a demandé à cette société de faire des propositions en vue de renouveler le parc.

- Ajustements budgétaires pour financer entre autres l'acquisition (au lieu de la location initialement prévue) d'un Lumiplan qui sera installé face à la pharmacie,

l'achat de chaises plus légères pour la salle polyvalente ou de bancs pour la zone de loisirs, ou encore la vitrine pour exposer en mairie le clairon et le casque du Clairon de l'armistice 1918, Georges Labroche.

- Modification du système de facturation des activités périscolaires : le système des cartes va être remplacé par le règlement des séances à la perception de Neuves-Maisons, plus simple (comme pour les repas de la cantine).

- Le vote du règlement intérieur du conseil municipal est repoussé à la prochaine réunion. En effet, à la demande de certains élus, il doit faire l'objet de quelques modifications, notamment le délai minimum de convocation à la réunion du conseil.